

Rapport du Président

Séance publique du
jeudi 20 octobre 2022

N° CD-2022-4-9-1

N° applicatif 4441

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

LIAISON BUS TRANSFRONTALIERE RASTATT-SOUFFLENHEIM/SELTZ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Résumé : Le Landkreis Rastatt porte un projet de ligne de bus transfrontalière devant relier Rastatt à Soufflenheim/Seltz. Ce projet, d'une durée initiale de trois ans, doit permettre de répondre aux besoins de déplacement en transport collectif constatés des deux côtés de la frontière et présente ainsi un intérêt public pour les deux territoires qui bénéficieront d'une liaison régulière, renforçant leur attractivité respective et les échanges entre populations.

Au regard de l'intérêt général présenté par ce projet, porté par un partenaire public allemand, il est proposé de valider le principe d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, et d'autoriser dans ce cadre la signature d'une convention de partenariat en matière de coopération transfrontalière et le versement de subventions de fonctionnement à hauteur de 50 000 € par an au maximum, soit 150 000 € sur les 3 années du projet.

Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace s'est vu confier le rôle de chef-de-file de la coopération transfrontalière. Dans ce cadre, elle entend promouvoir et soutenir des projets présentant un intérêt général tant pour le territoire alsacien que pour les partenaires étrangers, et souhaite développer des projets de coopération transfrontalière apportant un bénéfice aux citoyens du Rhin Supérieur.

Plus particulièrement, un déficit de transports collectifs est constaté entre la bande rhénane nord et la région de Rastatt. La création d'une ligne de bus transfrontalière dans l'espace PAMINA est donc un objectif politique de longue date et fait partie des projets inscrits dans le Plan d'action Mobilité de l'Eurodistrict PAMINA, qui vise à développer un concept de mobilité multimodale sur le territoire, au centre duquel se trouve la réactivation de la ligne ferroviaire Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Saarbrücken (« missing link »). Cependant, sa réalisation n'avait pu aboutir jusqu'à ce jour.

Dans le cadre du Pacte pour la Mobilité du Bade-Wurtemberg et de la ville de Rastatt, le sujet du bus transfrontalier a été remis à l'ordre du jour et présenté en janvier 2022 à un comité de pilotage politique transfrontalier créé à cet effet.

Tous les acteurs politiques de l'espace de planification transfrontalier français et allemands sont impliqués dans le groupe de pilotage. Le Land du Bade-Wurtemberg, dans le cadre de la *Partnerschaftskonzeption*, dispose de crédits pour des projets « spéciaux ». Le *Landkreis* de Rastatt souhaite donc solliciter ces crédits pour la mise en place de cette ligne de bus Rastatt –Soufflenheim/Seltz avec une phase d'expérimentation de 3 années et une mise en service le 12 décembre 2022.

Lors de la deuxième réunion du comité de pilotage franco-allemand du 28 juin 2022, au cours de laquelle la Collectivité européenne d'Alsace était représentée par M. Michel Lorentz, le comité de pilotage a :

- considéré que la mise en place d'une ligne de bus transfrontalière dans l'espace PAMINA en décembre 2022 était un projet pertinent,
- mandaté le Comité technique afin qu'il prenne toutes les mesures qui s'imposent en vue d'une mise en service au mois de décembre 2022,
- jugé le modèle de financement à la fois transparent et faisable.

En application de l'article L 1111-15 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité européenne d'Alsace a été sollicitée pour s'associer à ce projet transfrontalier porté par un partenaire public étranger et présentant un intérêt général pour ce partenaire et la Collectivité.

En effet, ce projet répond à toutes les caractéristiques d'un projet de coopération transfrontalière pouvant être soutenu par la Collectivité :

- il se réalisera en partie sur le territoire alsacien et en partie sur le territoire allemand,
- il est porté par une autorité locale étrangère : le *Landkreis* Rastatt,
- il présente un véritable intérêt public pour les deux entités via un objectif de coopération partagé. Plus précisément, cette liaison entre Rastatt et Soufflenheim/Seltz remplit, par son tracé, ses groupes d'usagers et son intérêt général, les conditions d'un projet transfrontalier innovant et durable. Elle permet de relier deux territoires français et allemands de manière innovante et présente un intérêt public pour les deux entités : côté allemand, elle permet notamment le renforcement de l'attractivité du territoire et de ses entreprises, côté français, elle permet notamment de promouvoir la mobilité douce, de renforcer l'attractivité du territoire et de favoriser le retour à l'emploi d'Alsaciens freinés par des problématiques de transport.

Partenaires associés :

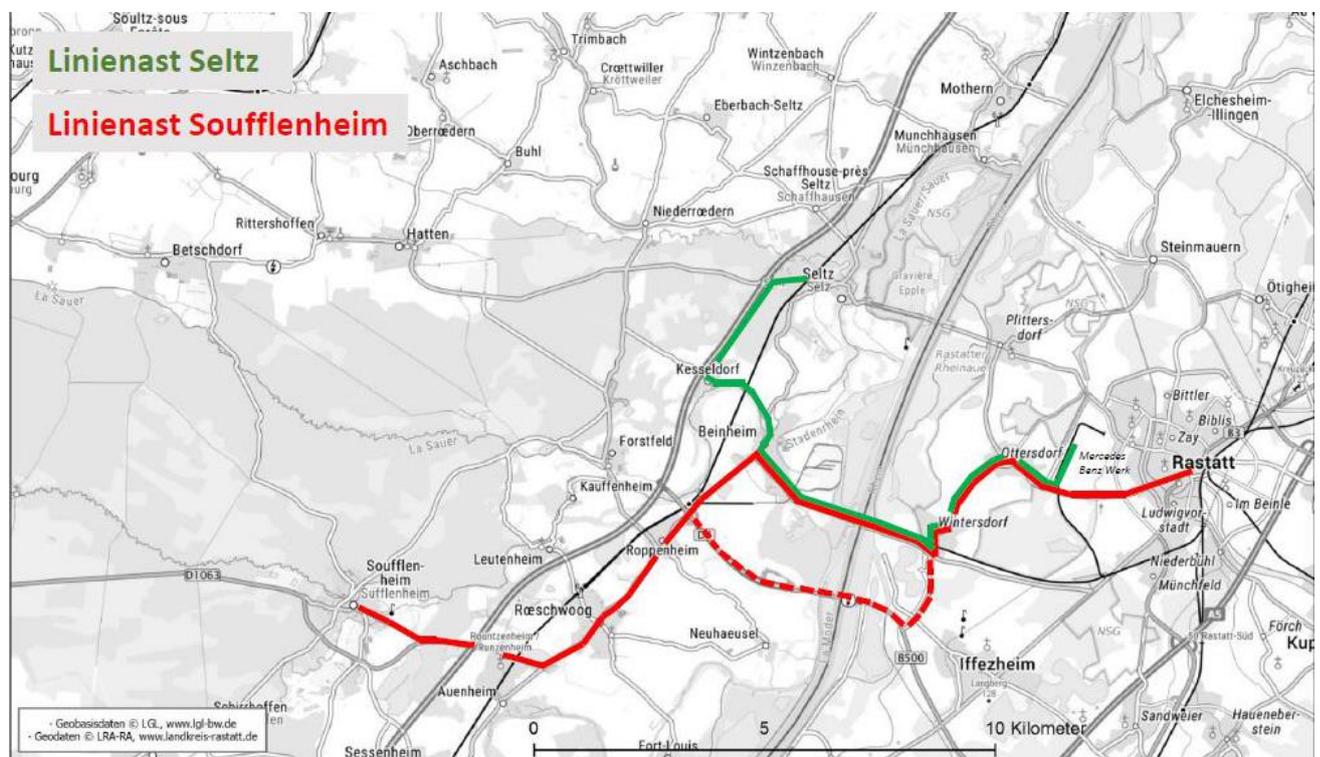
- Partenaires allemands :
Landkreis Rastatt (porteur de projet et maître d'ouvrage), Land de Bade-Wurtemberg, Ville de Rastatt, Mercedes-Benz AG, KVV (Karlsruher Verkehrsverbund), Ministère des transports du Bade-Wurtemberg

- Partenaires français co-financeurs:
Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est, Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, Communauté de Communes du Pays Rhénan, Roppenheim The Style Outlets

Présentation de la ligne de bus transfrontalière :

Le projet consiste en une extension de la ligne existante allemande L231 Rastatt-Wintersdorf en deux branches vers Soufflenheim et Seltz (cf. annexe 1 de la convention):

- Ligne Rastatt-Soufflenheim** avec 1 bus par heure du lundi au vendredi (16 allers-retours par jour ouvré), qui passe 2 fois le matin et le soir au Roppenheim The Style Outlets + 1 bus tous les 2 heures les samedis et dimanches ;
- Ligne Rastatt-Seltz** avec 3 allers-retours du lundi au vendredi + 1 aller-retour les samedis et dimanches (la ligne ne serait pour l'instant pas étendue jusqu'à Munchhausen et Mothern, mais s'arrêterait à Seltz).



Il est prévu de combiner le trafic pendulaire, le trafic scolaire et le trafic quotidien et de loisirs. Le groupe cible est donc très large et l'étude menée par les partenaires allemands fait état de 300 personnes par jour potentiellement bénéficiaires de la ligne.

Le transport sera introduit en tant que service public régulier, opéré par la KVV (*Karlsruher Verkehrsverbund*), et réalisée avec des bus et des conducteurs de la NVW, filiale de la SWEG (*Südwestdeutsche Landesverkehrs-GmbH*).

La ligne de bus doit être mise en service au moment du changement des horaires de bus allemands le 12 décembre 2022.

Français et Allemands pourront utiliser le bus aux conditions tarifaires en vigueur dans chaque pays (cf. annexe 2 de la convention).

Objectifs du projet

Les objectifs de cette ligne de bus transfrontalière sont les suivants :

- Améliorer et faciliter la mobilité transfrontalière entre la bande rhénane nord et la région de Rastatt pour tous les usagers (pour les salariés français travaillant dans les usines Daimler, Mercedes et Getinge basées à Rastatt et pour les employés du Roppenheim The Style Outlets), mais aussi pour des usagers de loisirs et les élèves)
- Favoriser la mobilité douce
- Faciliter le recrutement et la mobilité des salariés français travaillant dans les usines Daimler, Mercedes et Getinge basées à Rastatt.

Structure de coûts du projet et participation financière

Une convention définit les conditions de participation financière de chacun des partenaires, pour une durée initiale de 3 ans (voir convention annexée au présent rapport).

Le budget global d'exploitation de la ligne est estimé à 1.748.000 € (563.500 €/an en moyenne) avec une participation maximum 150.000 € sur 3 ans de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le plan de financement est joint en annexe 3 de la convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet de coopération transfrontalière afférent à la mise en œuvre d'une ligne de bus transfrontalière entre Rastatt et Soufflenheim/Seltz pour une première période de 3 ans de décembre 2022 à décembre 2025, sous maîtrise d'ouvrage du *Landkreis Rastatt*,
- Attribuer au *Landkreis Rastatt*, maître d'ouvrage, des subventions maximales de 50 000 € par an pour le fonctionnement de la ligne de bus transfrontalière précitée au titre des années 2023, 2024 et 2025, soit un soutien financier total maximum de 150 000 € pour la durée des 3 ans d'exploitation du service,
- Approuver les termes de la convention de partenariat transfrontalier correspondante, jointe en annexe au présent rapport,
- M'autoriser à signer ladite convention,
- Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P252O006 Natana : 901 (65-657382-042) et que la subvention sera versée selon les modalités fixées par la convention de partenariat transfrontalière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY